



**INFO FSGT
DERNIERE
MINUTE**

Le mercredi 14 octobre, le Président de la République a annoncé un couvre-feu à de 21h à 6h pour toute l'Île-de-France jusqu'au 1er décembre au minimum.

Les demandes de dérogation, pour le sport amateur, portées par la FSGT et le mouvement sportif, n'ont pas été entendues. La fermeté du gouvernement fait face à l'incompréhension et l'injustice ressenti par les responsables des clubs qui se sont largement engagés pour diminuer les risques de propagation du virus, notamment avec la mise en place des protocoles sanitaires.

Concrètement, **le couvre-feu impose à tous nos adhérents d'être chez eux à 21h**, la pratique sportive ne se trouvant pas dans le champ des régimes dérogatoires.

Les installations sportives devront fermer au plus tard à 21h. Dans certains cas, nous savons déjà que des décisions ont été prises pour fermer les portes à 20h, voir ne pas ouvrir du tout !

Dans ces conditions, à notre grand regret, il n'est pas possible de pouvoir maintenir l'organisation des compétitions du soir en semaine en garantissant un traitement équitable de chaque équipe.

A contre cœur, nous prenons **la décision de reporter l'ensemble des rencontres officielles des championnats et des coupes du soir, du lundi 19 octobre au lundi 30 novembre inclus**. Cette mesure sera réévaluée en fonction de l'évolution de la situation et des décisions à venir du gouvernement.

Les championnats et les coupes du week-end (samedi et dimanche) ne sont pas concernés par cette mesure, toutes les rencontres restent programmées normalement.

Cette décision nous contraint à revoir l'organisation générale de la saison, à étudier les possibilités de reprogrammation des rencontres d'ici à la fin du mois de juin, et le cas échéant, à modifier les modalités de déroulement ou l'annulation de certaines épreuves, notamment les coupes ou les challenges.

Parallèlement, La FSGT et ses clubs vont devoir évaluer collectivement l'impact financier de ces changements et réfléchir aux mesures à prendre afin de garantir la continuité de l'organisation et de ses clubs. Nous ferons de ce problème un des enjeux pour les prochaines semaines, avec comme toujours, la volonté d'associer l'ensemble des structures aux réflexions et aux décisions.

Soucieux de pouvoir garantir aux équipes qui le veulent ou qui le peuvent, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur, **la possibilité de maintenir un temps de pratique sportive, nous allons redéployer l'ensemble des créneaux de 19h à 20h30 sur les stades qui resteront accessibles pour permettre l'organisation de rencontres amicales**. Chaque équipe devant s'assurer de la possibilité pour ses joueurs de respecter le couvre-feu.

COURRIERS
DES CLUBS

PAGE 1

GESTION DES COUPES
ET CHAMPIONNATS

PAGES 2 ET 3

RAPPEL A L'ORDRE
REGLES SANITAIRES

PAGE 4

LITIGES ET
SUSPENSIONS

PAGES 5 À 8

COURRIERS DES CLUBS

- ✉ **COMITÉ DE PARIS – 14 Octobre 2020**
Avis d'une réunion de conciliation entre équipes Vétérans
Convocation reçue. Un membre du la Commission Foot 92 sera présent.
- ✉ **COMITÉ DE PARIS – 14 Octobre 2020**
Prochaine réunion et informations des Collectifs Arbitrage Ile-de-France
Information enregistrée.
- ✉ **ASCO RUEIL B – 14 Octobre 2020**
Demande de report de la rencontre face à ES CHEMINOST DE COLOMBES
Information enregistrée puis contredite par votre message du 16 Octobre 2020. Arbitre avisé.
- ✉ **WINAMAX FC – 15 Octobre 2020**
Information de l'INSEP sur la fermeture de leur terrain jusqu'au Dimanche 29 Novembre inclus
Information enregistrée.
- ✉ **NOYAU DUR FC – 17 Octobre 2020**
Rapport sur les incidents survenus pendant une rencontre de championnat du Vendredi Soir – Groupe B
Rapport reçu. Transmis à la commission des litiges.
- ✉ **ARBITRE 92 – 18 Octobre 2020**
Rapport sur les circonstances d'un choc amenant l'intervention des secours
Pour information.
- ✉ **ARBITRE 92 – 19 Octobre 2020**
Rapport sur la réserve technique déposée sur une rencontre de championnat du Lundi Soir – Groupe A.
Rapport reçu. Transmis à la commission des litiges.
- ✉ **ARBITRE 92 – 19 Octobre 2020**
Rapport sur une rencontre de championnat du Samedi Matin Vétérans – Groupe B
Pour information. Le rapport a été transmis au comité de gestion du championnat Vétérans Groupe B.
- ✉ **COMMUNAUX DE PANTIN B – 19 Octobre 2020**
Demande la démarche à suivre pour reporter un match de championnat du Samedi Matin Vétérans –
Groupe B au profit d'un match de coupe prioritaire
Demande relayée au comité des Yvelines (gestionnaire de votre championnat).
- ✉ **COLOMBIA FOOT – 20 Octobre 2020**
Demande de terrain pour disputer une rencontre amicale – Vendredi Soir
Demande relayée au Comité de Paris.
- ✉ **MBDA SPORT B – 20 Octobre 2020**
Absence à la réunion de conciliation pour raisons professionnelles
Information enregistrée.
- ✉ **UMASSAC B – 21 Octobre 2020**
Demande de changement de terrain pour sa rencontre de coupe ROGER ALEX
Votre adversaire a donné son accord écrit. Terrain réservé. Arbitres avisés par la commission Foot 75.
La demi-finale de Consolante Roger ALEX AS DILA / UMASSAC B se jouera au Parc des sport de Choisy.

RÉSULTATS ENREGISTRÉS

BRASSAGE COUPES IDF – JOURNÉE N° 1 – 03/10/2020		SCORE	OBSERVATIONS
BLANKOK UNITED	MELTING PASSES	2 – 3	

VS GROUPE B – JOURNÉE N° 2 – 09/10/2020		SCORE	OBSERVATIONS
LOS MENORES FC	AS DE FANCHON	6 – 0	

VS GROUPE B – JOURNÉE N° 3 – 16/10/2020		SCORE	OBSERVATIONS
DEPORTIVO CALVI	AS DE FANCHON	3 – 4	
AJ LA NOUE A	NOYAU DUR FC	LITIGE	
AS LAULIERE	LOS MENORES	1 – 1	
COLOMBIA FOOT	RAFALE SC	7 – 2	

LS GROUPE A – JOURNÉE N° 2 – 12/10/2020		SCORE	OBSERVATIONS
AS CHARDONNET	AS TITANS	3 – 2	
CHEMINOTS DU LANDY	AS CHATOYANCE	2 – 4	

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

CLUBS		DATE	MOTIFS	UA
AJ LA NOUE A	VS – B	16/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	1
AS DE FANCHON	VS – B	16/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	2
AS DE FANCHON	VS – B	09/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	2
DEPORTIVO CALI	VS – B	16/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	3
RAFALE SC	VS – B	16/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	1
COLOMBIA FOOT	VS – B	16/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	1
LOS MENORES FC	VS – B	09/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	2
NOYAU DUR FC	VS – B	16/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	1
FONTENAY FOOTBALL TEAM	LS – B	12/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	1
WINAMAX FC	LS – B	12/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	1
AS CHARDONNET	LS – B	12/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	1
AS TITANS	LS – B	12/10	Feuille de match incomplète (1 UA)	1

ATTENTION - La mention « CAPITAINE » a disparu sur les feuilles de match 2020/2021.

Le premier de la liste des joueurs inscrits sur la feuille de match n'est plus forcément le capitaine de votre équipe. Pour que ce « CAPITAINE » soit identifié, **entourer son nom de famille ou mentionner « CAP » devant la ligne du joueur désigné** comme étant le représentant de votre équipe sur le terrain.

Dans le cas contraire, votre équipe est sanctionnée administrativement d'une pénalité.

SANCTIONS SPORTIVES

CLUBS		DATE	JOUEURS	LICENCE N°	C	US
AJ LA NOUE A	VS – B	16/10	TROCHUT BENJAMIN	510197	R	5
NOYAU DUR FC	VS – B	16/10	KHAMIS ADEL	661073	R	5
DEPORTIVO CALI	VS – B	16/10	ULGARIN PARRA VICTOR	870078	J	1
LOS MENORES FC	VS – B	16/10	ANATI IDRISSE HAMZA	869357	J	1
LOS MENORES FC	VS – B	09/10	HRYSHCHYSHYN ANDRI	869356	J	1
LOS MENORES FC	VS – B	09/10	JANATI IDRISSE HAMZA	869357	J	1
AS LAUMIERE	VS – B	16/10	THIOYE IBRAHIM	55609334	J	1
AS DE FANCHON	VS – B	09/10	AROKIYANATHAN SALOM.	832574	J	1
CHEMINOTS DU LANDY	LS – A	12/10	CHIBANE MORAD	40006	J	1
BLANKOK UNITED	BRAS. T1	03/10	AKKAL NADIR	684301	B	1
FONTENAY FOOTBALL TEAM	LS – A	12/10	BARRY OUSMANE	823653	J	1
FONTENAY FOOTBALL TEAM	LS – A	12/10	BARRY OUSMANE	823653	R	3

MATCHS REPROGRAMMÉS

VS GROUPE B – 18/12/2020				OBSERVATIONS
AS DE FANCHON	RAFALE FC	J1	Léo Lagrange Porte Charenton - 20H30	
AJ LA NOUE A	DEPORTIVO CALI	J2	Stade Les Rigondes – 20H – Bagnolet	

ÉQUIPES AYANT USÉES LEUR DROIT DE REPORT

CLUBS		DATE	MOTIFS
RAFALE FC	VS B – J1	23/09	
AJ LA NOUE A	VS B – J2	09/10	AFFAISSEMENT DU TERRAIN

INDEMNITÉS DUES

COMPET.	CLUB	CM	DATE	ARBITRE	DUE	AVANT LE	UA
LS – C1	ASPPT VICTOR HUGO B	75	12/10	ZAGO	25 €	26/10/20	

AUTORISATIONS

CLUB D'APPARTENANCE	AUTORISÉ AU CLUB	JOUEURS	LICENCE N°	A DATER
AS TEAM RAW	US SEARA DRANCY	PIRES JORDAN	663743	03/10/20
FC TKT MM PAS	AS REGGINA CALCIO	PADEL MICKAEL	824236	06/10/20
SOCCA LIBRE	AS ING BANK	HANDOURA SALEM	820768	15/10/20

RELÂCHEMENT DANS LE PROTOCOLE SANITAIRE

**RAPPEL À
L'ORDRE
SANITAIRE**

Le Lundi 14 Septembre, la FSGT publiait un guide pour accompagner la reprise des activités sportives de compétition de football à 11.

Ce protocole sanitaire doit être appliqué par l'ensemble des associations sportives, joueurs, accompagnants sans distinction. Il rappelle les grands principes et les mesures mises en place pour se protéger et éviter la propagation du virus.

Un mois après la mise en place de ce protocole, **nous constatons déjà un sérieux relâchement de la part de certains clubs parisiens et franciliens :**

- Arrivée des joueurs dans un complexe sportif sans le port du masque ;
- Absence de produit désinfectant mis à disposition des équipes à l'entrée des vestiaires ;
- Vestiaires occupés jusqu'à 16 joueurs sans le port du masque et sans respecter la distanciation sociale ;
- Déplacement des vestiaires vers le terrain de jeu sans le port du masque ;
- Accolade entre les 16 joueurs d'une équipe avant le ceps d'envoi ;
- Absence du port du masque pour les remplaçants au début de la rencontre ou une fois les changements effectués ;
- Etc. etc.

Outre l'instauration d'un couvre-feu de 21h à 6h en vigueur depuis le samedi 17 Octobre qui a eu raison des championnats et des coupes du soir, **il est de la responsabilité de chacun de vous, dirigeants, capitaines, joueurs, accompagnants de respecter l'ensemble des gestes barrières.**

La commission Foot des Hauts-de-Seine va donc mettre en place une supervision des rencontres afin de vérifier le respect du protocole sanitaire et de ces gestes barrières. **Si des manquements sont constatés, avec l'appui de photos et/ou de témoignages, les présentes pièces seront transmises à la commission des litiges qui statuera sur un rappel à l'ordre ou sur la perte de la rencontre par pénalité en cas de récidives.**

Les référents COVID sont responsables de la bonne application du protocole sanitaire.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter ce protocole sur le site :

<http://footfsgtidf.org/data/FOOT/docs/2021/prosanFB11.pdf>

**LE COMITÉ
VOUS
CONSEILLE**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une des mesures du protocole sanitaire concerne votre relation avec l'arbitre.

Si l'équipe recevant peut remplir à l'avance sa partie de la feuille de match, l'autre partie correspondant à l'équipe visiteuse est à remplir par le corps arbitral.

Vous devez vous présenter directement à l'arbitre avec vos licences et vos pièces d'identité si vos licences ne sont ni dématérialisées ni certifiées.

L'arbitre contrôle la correspondance entre la photo, le nom, le prénom et la date de naissance présente sur chacune licence avec sa pièce d'identité respective. Si tout est conforme, l'arbitre inscrit les références du joueur sur la feuille de match. En aucun cas, l'arbitre ne doit toucher ni vos licences ni vos pièces d'identité.

Lors de l'appel des joueurs fait sur le terrain de jeu, vous devez présenter chacune de vos licences au capitaine adverse. Là aussi, **ni l'arbitre, ni vos adversaires ne doivent toucher vos licences.**

Si il existe le moindre contact entre vos licences et une tierce personne, nous vous conseillons vivement de nettoyer le support souillé avec une lingette désinfectante.

MATCHS REPORTÉS EN ATTENTE DE PROGRAMMATION

**LE COMITÉ
VOUS
INFORME**

Toutes les rencontres des championnats J4 à J6 du Vendredi Soir Groupe B et J3 à J6 du Lundi Soir Groupe A sont reportées, sur décision de la Fédération suite au refus du gouvernement d'accorder une dérogation pour le sport amateur.

COMMISSION DES LITIGES

FONTENAY FOOTBALL TEAM / WINAMAX FC		LS – A du 12/10/20 (J2)
DOSSIER DE LITIGE 92/2021-001 Instruction du dossier : NOUFELE – ANTUNES – KADIOUI		
Les faits :	Présence de 11 joueurs sur le terrain pour l'équipe de Fontenay Football Team – comptabilisé par l'arbitre à la 94 ^{ème} minute sur demande de l'équipe adverse – alors qu'un joueur a été préalablement expulsé suite à un carton jaune reçu à la 88 ^{ème} .	
Décisions :	<p>Après étude des différents rapports, la commission constate qu'il faut se pencher sur les Lois du jeu pour aboutir à une décision.</p> <p>Après étude des différentes Lois du jeu (Loi 3 et Loi 5) en relation avec l'influence d'un joueur supplémentaire et la responsabilité qui incombe à autoriser l'entrée en jeu de cette personne non identifiée sans autorisation de l'arbitre,</p> <p>La commission décide de suspendre pour 1 match, le joueur BARRY OUSMANE – Licence n° 823653 – Tableau A Ligne 1 – en le sanctionnant d'un nouveau carton jaune post-rencontre pour avoir couvert l'entrée d'un joueur supplémentaire sans autorisation.</p> <p>Le score acquis sur le terrain est validé. FONTENAY FOOTBALL TEAM 3 – 3 WINAMAX FC</p> <p>La présente décision est susceptible d'appel devant le Bureau d'Appel Régional dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 37 du règlement des compétitions de football à 11 en Île-de-France et en vertu de l'article 19 du règlement disciplinaire de la FSGT.</p>	

AJ LA NOUE A / NOYAU DUR FC		VS – B du 17/10/20 (J3)
Ouverture d'un dossier préliminaire suite au rapport reçu par le secrétaire de l'équipe de NOYAU DUR FC		
Faisant suite aux incidents de la rencontre, la commission demande :		
<ul style="list-style-type: none">• Le rapport de M. CHERIF ELHADJI – Délégué de l'équipe AJ LA NOUE A• Le rapport de M. KHAMIS ABDEL faisant suite à son expulsion du terrain• Le rapport de M. IALOBELLI FABIEN – Délégué de l'équipe NOYAU DUR FC• Le rapport de l'arbitre officiel désigné sur la rencontre - demandé à sa commission d'arbitrage• Le rapport des capitaines des équipes de AJ LA NOUE A et NOYAU DUR FC – non identifiés sur la feuille de match.		
Les présents documents sont attendus au comité pour le 27 Octobre 2020 au plus tard.		
Les joueurs KHAMIS ABDEL – licence n° 661073 (AJ LA NOUE A) et TROCHUT BENJAMIN – licence n° 510197 (NOYAU DUR FC) sont suspendus de toutes activités et fonctions officielles FSGT en attente de décision.		

SUSPENSIONS EN COURS

NOM DU CLUB	NOM DU JOUEUR	LICENCE	CHPT	COUPE	A COMPTER	JUSQU'AU	COMMENTAIRES
AS VIMARANENSES	MATEUS OLIVIER	55766276	Oui	Oui	12/06/2019	15/06/2022	24 mois fermes
AS VIMARANENSES	PIERRE FRANCOIS	501963	Oui	Oui	12/06/2019	15/06/2022	24 mois fermes
FCV2M	FURCY ALEXANDRE	55764683	Oui	Oui	16/10/2020	15/10/2023	suspendu 36 mois Acte entraînant une blessure avec ITT supérieure à 5 jours
FC SCUDETTOS	ADMI FAYSSAL	55587641	Oui	Oui	30/01/2017	01/05/2021	Suspendu 3 ans de toutes compétitions
CM AUBERVILLIERS E	OUTAHMOUCHTE NABYLE	332837	Oui	Oui	21/04/2018	24/10/2022	Suspendu 36 mois ferme (Tableau A L18)
PSV	BOUZIDI MOHAMED	55561260	Oui	Oui	28/04/2018	15/05/2021	Suspendu 24 mois pour coup volontaire (article B 26)
APP CLICHY	GONCALVES LUIS	12235	Oui	Oui	14/10/2018	15/01/2021	Suspendu 18 mois fermes (tableau B 25)
FC NOISY LE SEC	KACI HAMZA	55622934	Oui	Oui	16/02/2019	17/05/2021	Suspendu, 18 mois fermes
PARAGUAY	DE CARVALHO BORGES VINICIUS	55772612	Oui	Oui	15/03/2019	17/12/2020	Suspendu, 12 mois fermes
ASC VITRY	AKIAL NADINN	55769305	Oui	Oui	01/04/2019	31/12/2020	Suspendu 12 mois ferme (Tableau B - Ligne 26)
BONDY UNITED FC	MAROUF ZIANE ZAKARIA	679169	Oui	Oui	19/04/2019	18/01/2021	Suspendu 12 mois fermes (Tableau B - Ligne 24)
USMT BOISSY HEMISPHERE	CROCHERAY SAMUEL	55767237	Oui	Oui	03/07/2019		Une interdiction définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée
AS PTT AC VICTOR HUGO A	GOMIS JEAN LYS	450729	Oui	Oui	03/07/2019	17/03/2021	Suspendu 12 mois de toute Fonction et Compétition FSGT
US IVRY CENTRE VILLE	DRIDI KARIM	328008	Oui	Oui	10/10/2020		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
AS DE FANCHON	RASALINGAM SHARVAN	818718	Oui	Oui	03/12/2019	05/06/2021	Suspendu 18 mois (Tableau A - Ligne 15)
AS DE FANCHON	FELIX MANOTHAS KILITTAS	827903	Oui	Oui	29/11/2019	31/10/2020	Suspendu 5 mois ferme (Tableau B - Ligne 21)
ATHLETICO D ASNIERES	GOUNDA MOUSTAPHA	839926	Oui	Oui	30/11/2019	01/12/2020	Suspendu 6 mois fermes (art. 44 B 21)
FC PARIS ARC-EN-CIEL B	BIAKAROUI SAMY	55778032	Oui	Oui	03/12/2019	05/11/2020	Suspendu 5 mois (Tableau A - Ligne 11)
FC NOISY LE SEC	ESTEVE STEEVE	55622990	Oui	Oui	14/12/2019	16/12/2020	Suspendu 6 mois fermes (article 44 B 21)
DESTROYERS	SEMEDO DERCIO	55733668	Oui	Oui	19/11/2019	20/11/2020	Suspendu 6 mois fermes
ASC VITRY	ABDOU MOHAMED SALIM	55508503	Oui	Oui	09/12/2019	07/06/2021	Suspendu 12 mois fermes
ASC VITRY	AKIAL LYAS	55685497	Oui	Oui	29/01/2020	01/02/2022	Suspendu 15 mois (Tableau B - Ligne 26)
ASC VITRY	JUSTE SIMON	53720	Oui	Oui	29/01/2020	02/11/2021	Suspendu 12 mois (Tableau B - Ligne 28)
PEROU-UNI FC	REA BARBA YEFRY	55733061	Oui	Oui	01/02/2020	30/11/2020	Suspendu 4 mois fermes (article 44 A 8)
ASCPL	GOMES DA SILVA PEDRO GABRIEL	55748208	Oui	Oui	26/01/2020	27/11/2020	Suspendu 4 mois fermes
ACP CHOISY LE ROI	ALVES FOLHA DAVID	55766971	Oui	Oui	26/01/2020	25/10/2020	Suspendu 3 mois fermes

NOM DU CLUB	NOM DU JOUEUR	LICENCE	CHPT	COUPE	A COMPTER	JUSQU'AU	COMMENTAIRES
CICLON LATINO	TAVARES JOSE	847783	Oui	Oui	21/02/2020	24/11/2020	Suspendu 3 mois fermes (période du 15/06 au 15/09 neutralisée)
PARAGUAY	PANIAGUA RIVAROLA ROBERTO ANDRES	55753469	Oui	Oui	28/02/2020	01/03/2021	Suspendu, 6 mois fermes
ASC VITRY	GUEDDOUCHE BILLEL	55561214	Oui	Oui	11/05/2020	15/03/2021	Suspendu 6 mois (Tableau C - Ligne 38)
LOS MENORES FC	MUNOZ JHON HENRY	55766530	Oui	Oui	11/05/2020	15/11/2020	Suspendu 2 mois (Tableau C - Ligne 32)
ESPOIR 18	BEN MESSAOUD MOHAMED	826777	Oui	Oui	29/02/2020	03/11/2020	Suspendu 2 mois fermes (Art 44-A10)
GARE DE BONDY	OLUBWA ERIC	658376	Oui	Oui	29/02/2020	03/11/2020	Suspendu 2 mois fermes (Art 44-A10)
AS MALGACHE A	RANDRIANANDRASANA ANDRIANTAFIKA	378805	Oui	Oui	22/02/2020	28/02/2021	Suspendu 6 mois fermes (article 44B25). Période 13/03/20 au 15/09/20 neutralisée
AS MALGACHE A	FILAHARA NORBERTHINO	680284	Oui	Oui	15/09/2020	14/06/2022	Suspendu 18 mois fermes (articles 44B25 et 44C37). Période 13/03/20 au 15/09/20 neutralisée.
AS MALGACHE C	BRINDAVOINE ROLLAND	406196	Oui	Oui	27/05/2020	14/01/2021	Suspendu, 4 mois fermes
PEROU-UNI FC	BALLENA ECHEVARRIA ABEL	847862	Oui	Oui	27/05/2020	14/11/2020	Suspendu 2 mois fermes
AS MALGACHE C	BRINDAVOINE ARTHUR	388085	Oui	Oui	27/05/2020	14/12/2020	Suspendu 3 mois fermes
JSC	NEBIE DAOUDA	55675481	Oui	Oui	20/09/2020		Suspendu, en attente de décision
AS METROPOLITAN ONDAS	BRITO LOPES GUILHERMO	42268	Oui	Oui	25/09/2020	24/11/2020	Suspendu 2 mois fermes
FC GARS LACTIQUES	GALOPIN AURELIEN	813470	Oui	Oui	28/09/2020	27/11/2020	Suspendu 2 mois fermes
UMASSAC B	VELOHERILANTO JULIEN RIJA	827703	Oui	Oui	03/10/2020		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
SAMARITAINE FC	JANVIER JEAN ERIC	860878	Oui	Oui	10/10/2020		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
CS SALVADOR ALLENDE	VILLANUEVA VINCENT	303827	Oui	Oui	09/10/2020		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
AS ENTRAIDE	BEN ZINA HEYKEL	474964	Oui	Oui	02/10/2020		Suspendu, en attente de décision
BONDY UNITED FC	BELAID LIES, AHMED	679158	Oui	Oui	05/10/2020		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
UNIONE CORSA	VENDASI ALEXANDRE	55617263	Oui	Oui	09/10/2020		Suspendu, en attente de décision
AJ LA NOUE A	KHAMIS ADEL	661073	Oui	Oui	16/10/2020		suspendus de toutes activités et fonctions officielles FSGT en attente de décision
NOYAU DUR FC	TROCHUT BENJAMIN	510197	Oui	Oui	16/10/2020		suspendus de toutes activités et fonctions officielles FSGT en attente de décision
FC PARIS MALAGASY	MARIAMA NICOLAS	817233	Oui	Oui	17/10/2020		EN ATTENTE DE DECISION
FONTENAY FOOTBALL TEAM	BARRY OUSMANE	823653	Oui	Oui	20/10/2020		Suspendu pour 1 match
JSC	NEBIE DAOUDA	55675481	Oui	Oui	20/09/2020	19/03/2021	Suspendu 6 mois (art 44 tab B alinéa 24)
US IVRY CENTRE VILLE	KEITA ABOUBACAR SIDIKI	55673781	Oui	Oui	17/10/2020		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
US IVRY CENTRE VILLE	CHAHED MEZIANE	160819	Oui	Oui	17/10/2020		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.

NOM DU CLUB	NOM DU JOUEUR	LICENCE	CHPT	COUPE	A COMPTER	JUSQU'AU	COMMENTAIRES
CM AUBERVILLIERS E	CAMARA BANTA	455738	Oui	Oui	17/10/2020		Suspendu, en attente de décision
FC PARIS MALAGASY	MARIAMA NICOLAS	817233	Oui	Oui	17/10/2020		Suspendu, en attente de décision

SUSPENSIONS TERMINÉES

NOM DU CLUB	NOM DU JOUEUR	LICENCE	CHPT	COUPE	A COMPTER	JUSQU'AU	COMMENTAIRES
LA NEWTEAM 17	RAGOUB BADREDDINE	809820	Oui	Oui	20/05/2020	14/10/2020	Suspendu, 2 mois dont 1 mois avec sursis
AS VAL IMMO	MOUAHA NOLLA JEAN LOIC ULDER	846091	Oui	Oui	15/02/2020	17/10/2020	Suspendu 2 mois fermes à compter du 15/02/2020 (Art 44 tableau B Alinéa 20)

COURRIERS EXTÉRIEURS

- Bulletin Foot Yvelines n° 3 du 13 Octobre 2020
- Bulletin Paris Foot Week-End n° 3 du 13 Octobre 2020
- Bulletin Le Lien Seine Saint-Denis n° 4 du 13 Octobre 2020
- Bulletin Avant-Centre Val de Marne n° 3 du 14 Octobre 2020